



# DECLARATION LIMINAIRE CAPN du 8 juillet 2013 SELECTION IDIV FILIERE ENCADREMENT

Madame la Présidente,

En s'inscrivant dans les politiques d'austérité visant à réduire toujours plus la dépense publique, comme l'illustrent les travaux de la dernière conférence sociale de juin, le gouvernement hypothèque toute amélioration du marché du travail, s'attaque au niveau de vie des salariés et de l'ensemble de la population et entreprend une nouvelle offensive contre les régimes de retraites,

Il y aura toujours autant de chômage, de précarité et de pauvreté tant qu'il n'y aura pas une nouvelle politique de l'emploi ambitieuse, des salaires décents et la possibilité pour tous de partir avec une retraite pleine et entière dès 60 ans,

Quant à la Fonction Publique, elle est dans collimateur : dénigrement médiatique, propos insidieux du Président de la Cour des Comptes (il ne faut pas augmenter le point d'indice mais augmenter la durée de travail), politique de suppressions d'emplois poursuivie ,,,

A ce titre, il est urgent et impératif d'en finir avec les suppressions d'emplois dans de nombreux secteurs de la Fonction publique, conséquences de la RGPP (révision générale des politiques publiques), de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, et territoires), de la RCT (Réforme des Collectivités Territoriales), et dont le projet de loi d'Acte III de la décentralisation et la MAP (modernisation de l'action publique) sont aujourd'hui la continuité.

A cela s'ajoute la volonté de gérer au plan interministériel et ainsi de niveler vers le bas les rémunérations et régimes indemnitaires, les plans de qualification, les services sociaux voire les services des ressources humaines.

Aujourd'hui, les services connaissent les sous-effectifs, la désorganisation et les restructurations incessantes. La réalité, ce sont aussi la dégradation des conditions de travail, la réduction des espaces de travail et des conditions d'accueil et de réception du public qui se détériorent.

Comme si ce n'était pas suffisant, voilà que se profile à l'horizon de nouveaux projets liquidateurs affectant notre administration, incarnés notamment par la démarche stratégique,

Il s'agit là d'une véritable offensive contre les garanties des agents et les fondements du service public dont voici quelques aspects :

- ▶ Concentrer les services comme les SPF (Services de la Publicité Foncière) ou les SIE (Services des Impôts des Entreprises) et moduler l'accueil des usagers. Le but ? : « booster » les restructurations pour accompagner les suppressions massives d'emplois au détriment de la qualité du service public,
- ▶ Spécialiser certaines trésoreries pour mieux s'adapter à la loi HPST, à l'intercommunalité et accompagner l'acte III de la décentralisation en regroupant en pôles nationaux, régionaux ou départementaux pour faciliter encore les suppressions d'emplois,
- ▶ Fusionner les services de l'enregistrement avec les SPF, la constitution de pôles patrimoniaux et des missions, comme le contrôle fiscal départemental, qui pourraient être régionalisées... il faut citer aussi la reprise de la fusion SIP/CDIF,
- ▶ Quant à la tenue du plan cadastral et aux évaluations domaniales, c'est bien leur externalisation qui est visée comme les Domaines avec leur transformation en établissement public,

Montreuil, le 8 juillet 2013

**Syndicat national  
CGT Finances Publiques**  
Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)  
• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)  
[dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr) • Tél : 01.55.82.80.80  
• Fax : 01.48.70.71.63

- ▶ D'autres évolutions dangereuses sont dans les tuyaux : le renforcement du niveau interrégional, la définition de missions prioritaires, la restructuration du réseau.

### Soyons concrets

#### Sur la mission Collectivités Locales

Le Directeur Général à grands coups de communication (vidéo à l'appui) réaffirme de fortes ambitions pour le réseau, A ce titre, il martèle qu'il n'y aura pas d'abandon de missions, que celles-ci seront préservées et développées, Il rappelle que nous sommes au service des citoyens et que nous devons être guidés par la qualité de service, le sens de l'intérêt général, la continuité du service public et l'adaptabilité aux réalités (sic),

Or quelques semaines avant cette profession de foi, il s'est pris, si l'on peut dire, les pieds dans le tapis en signant une circulaire du Service des Collectivités locales de la DGFIP mettant en garde les comptables sur les dangers pour nos services à appliquer les décisions des ordonnateurs de ré internaliser la gestion des services publics locaux, antérieurement confiée au privé, Il persiste et signe en ajoutant manuscritement qu'il s'agit d'éviter les transferts de charges induits !

Comment affirmer que nous renforçons notre expertise financière et fiscale pour accompagner les évolutions des collectivités locales et invoquer par ailleurs l'impossibilité d'absorber la surcharge de travail en raison notamment du manque d'effectifs, ?

Si l'on raisonne ainsi, les suppressions d'emplois annoncées et les baisses des moyens de fonctionnement feront que nos services seront dans l'incapacité de faire face à la mise en place de la future intercommunalité (notamment avec la création de métropoles), Pour autant, va-t-on s'opposer à le faire et s'engager dans une négociation avec les élus ? Impensable !

Sachez que cette circulaire qui remet en cause la libre administration des collectivités locales a suscité beaucoup de réactions en local et qu'il convient d'apporter une réponse aux critiques.

#### Sur la mission du contrôle fiscal

L'intensification de la lutte contre la fraude fiscale est réaffirmée mais aujourd'hui elle commence mal par une note du 5 juin 2013 sur l'affranchissement du courrier destiné essentiellement à faire quelques économies de bouts de chandelle quitte à prendre des risques procéduraux.

Enfin les couacs, la panique et le désordre

consécutifs à la réforme de la délégation de signature, visiblement mal préparée, laissent les chefs de service pour le moins anxieux et dubitatifs devant les réformes à venir au vu de l'incapacité de des équipes dirigeantes de notre direction général et des directions locales à faire face à l'évènement.

Deux illustrations de graves dysfonctionnements dans les conditions dégradées d'exercice de nos missions.

### Concernant particulièrement les IDIV

Nous dénonçons le manque de visibilité pour l'avenir des règles d'affectation des agents des deux filières, tant pour le prochain mouvement que les suivants

#### la PALP

La sortie de la note est intervenue après la tenue des entretiens de notation. Les agents ont été informés que la liquidation de la PALP se fera sur la paye de juillet 2013. En revanche, la communication sur les montants attribués à chacun et leur justification est souvent inexistante, ce qui est parfaitement contraire aux instructions contenues dans la note de campagne sur la notation.

Quel est l'avenir de cette prime qui n'existe que dans une seule filière ?

## SUR LA PRESENTE SELECTION D'IDIV

▶ **Le nombre** de candidats sélectionnés (376) est en nette régression par rapport à l'année dernière (514 avant CAP), il est encore plus par rapport à la plage d'appel. Moins de candidats (816 au lieu de 858) mais aussi une sélectivité accrue car l'année dernière le taux de sélection était de 60 % avant CAP et cette année il n'est que de 46 %.

### ▶ Sur les modalités de sélection

Sur les 3 piliers, nous constatons que le juste équilibre entre ces 3 piliers n'est pas toujours respecté mais l'entretien n'a pas forcément été cette année l'élément déterminant. Dans plusieurs dossiers, les candidats ont eu un entretien avec une note supérieure à 10 mais n'ont pas été retenus.

Nous avons relevé des incohérences dans la rédaction des avis comme des appréciations très élogieuses qui se concluent par un avis à confirmer (Nord et Bouches du Rhône).

### ▶ Sur le déroulement et le compte rendu des entretiens

La justification des appréciations sur le candidat demandée au jury ainsi que le détail de la note attribuée sont sans aucun doute un progrès par rapport à l'an dernier mais il existe toujours des doutes sur l'interprétation des réponses apportées par le candidat.

Quelles sont les consignes données aux jurys : trame de questions à poser ? notes éliminatoires ? harmonisation par département ? par inter région ? Des interrogations subsistent sur des jurys qui écartent des candidats sur des motifs lapidaires et subjectifs, Les jugements de valeur portés sont parfois très sévères et les qualificatifs utilisés sont aux antipodes de ceux caractérisant les mêmes personnes.

### ▶ Sur la préparation des candidats

Des candidats non retenus, dont nous évoquerons les cas, nous ont fait part d'un bon déroulement des oraux blancs avec des impressions très positives.

Nous nous interrogeons sur les conditions d'organisation de ces oraux : sont elles proches de celles exigées lors de la sélection ?

Nous vous rappelons que nous avons demandé communication de l'annexe V sur le déroulé de carrière.

### ▶ Sur le déroulement de la présente CAP

Comment allez vous l'organiser ? :

- choix des candidats «repêchés» au fil de l'examen des dossiers ?

- choix reportés en fin de séance ?

- l'année dernière, 60 candidats avaient été retenus, quelle est votre marge de manoeuvre cette année ?

**La demande de transparence réclamée l'an dernier est en partie satisfaite mais il subsiste encore de nombreuses interrogations qui militent pour des améliorations à apporter au dispositif.**